



Genève et Bruxelles, 14 novembre 2018

IndustriALL Global Union et industriAll European Trade Union condamnent la criminalisation des activités syndicales en Turquie

<u>IndustriALL Global Union</u> et <u>industriAll European Trade Union</u>, qui représentent des millions de travailleurs dans les industries des mines, de l'énergie et de la fabrication en Europe et dans le monde entier, condamnent, avec la plus grande fermeté, la persécution judiciaire des travailleurs et des délégués syndicaux, qui a mené à la condamnation de 26 travailleurs et délégués syndicaux de l'usine Oyak de Renault, à Bursa, en Turquie.

En mars 2016, les travailleurs avaient été victimes de violences policières et arrêtés illégalement alors qu'ils manifestaient pacifiquement devant l'usine Oyak pour <u>retrouver leurs emplois et avoir le droit de se syndiquer</u>.

Le gouvernement turc, y compris son appareil judiciaire, doit arrêter de criminaliser les activités syndicales. Ce comportement constitue une violation flagrante des normes de travail fondamentales nationales et internationales dont la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la convention 98 sur le droit d'organisation et de convention collective de l'Organisation internationale du travail, conventions qui ont été ratifiées par la Turquie.

En outre, même si Renault n'était pas impliqué dans la persécution judiciaire des travailleurs, l'entreprise est responsable de ne pas être parvenue à résoudre le conflit par le dialogue social et d'avoir fait intervenir la police pour réprimer les travailleurs en grève en 2016. Il est important de noter que le comportement de Renault à l'usine d'Oyak est une violation de l'accord-cadre mondial signé en 2013 entre l'entreprise et nos deux organisations. IndustriALL Global Union et industriAll European Trade Union, avec leurs membres concernés, continueront d'appeler à dénoncer cette violation inacceptable de l'accord-cadre mondial par Renault.

Nous appelons le gouvernement turc à respecter ses obligations internationales qui incluent de respecter les droits fondamentaux des travailleurs et de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire aux droits des travailleurs à la syndicalisation, à la négociation collective ainsi qu'au droit à un traitement impartial, juste et équitable devant la loi.

Valter Sanches

Secrétaire général IndustriALL Global Union Luc Triangle Secrétaire général

industriAll European Trade Union